

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

SECTION DU LOIRET

Agir pour ne pas Subir



COMITE TECHNIQUE LOCAL du 21/09/2015

Le CTL a été réuni pour présenter les nouvelles organisations qui seront mises en place en septembre 2016 sur le site de Coligny à Orléans ainsi que l'application « CLIC' ESI ».

NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES

Pôle départemental de l'enregistrement au 01/09/2016 :

La direction a rappelé qu'à leur création en 2006, les pôles d'enregistrement d'Orléans et de Montargis devaient fonctionner avec 15 agents.

Le Directeur a exposé que la création du pôle départemental de l'enregistrement relève d'une volonté de professionnalisation de l'enregistrement et se traduira par l'intégration de la mission enregistrement au sein du Service de Publicité Foncière SPF d'Orléans au bâtiment « D1 » de la cité Coligny. La création de ce service départemental implique le transfert des emplois sur le site du SPF d'Orléans.

Une étude de charge a été effectuée par la direction au regard du nombre d'actes et de déclarations traitées.

Au final, le pôle départemental de l'enregistrement serait doté de 12 emplois se décomposant en 1 A du SIE de Montargis, 3 B du SIE d'Orléans Est et 8 C (4 de Montargis et 4 d'Orléans Est).

A l'heure actuelle, la situation des pôles d'enregistrement est particulièrement préoccupante. En effet, leurs missions sont variées et, sur le site d'Orléans, le retard dans le traitement résulte principalement de la dotation insuffisante en agents. Si, en théorie, les emplois affectés à la mission de l'enregistrement s'établissent à 15 agents, en pratique ils ne sont que 9 à exercer cette mission.

Par le biais de la création du pôle départemental de l'enregistrement, la direction espère pouvoir réellement affecter 12 agents à la mission de l'enregistrement.

Cependant, le transfert sur une seule résidence implique une perte de connaissance et de technicité prévisible dans la mesure où les collègues originellement affectés à l'enregistrement ne souhaiteraient pas suivre leur emploi. Même si la direction promet des renforts issus de l'EDR, la mise en place de cette structure s'annonce particulièrement difficile.

Comme dans le cadre de la création du PCRFP, la direction s'est engagée, avant la fin de l'année à informer chaque agent concerné par cette création et à accompagner ces derniers dans les démarches à accomplir en fonction de leurs souhaits.

Les organisations syndicales ont unanimement voté « contre » la création de cette structure.

Cellule foncière mutualisée au 01/09/2016

A l'est du département le rapprochement CDI/CDIF a déjà été opéré sur les résidences de Gien et Montargis. La création de la cellule foncière a pour objectif de transférer les secteurs fonciers de l'actuel CDIF d'Orléans au bâtiment « F1 » auprès des SIP d'Orléans Ouest, Nord et Est (auquel ils seront rattachés). La création de ce service, qui aurait une compétence sur les 4 SIP d'Orléans et celui de Pithiviers, permet à l'utilisateur particulier d'avoir un interlocuteur unique pour l'ensemble des impôts dont il est redevable.

L'accueil généraliste du bâtiment F1 serait renforcé par l'accueil spécialisé à vocation foncière.

La future cellule serait composée de 12 agents qui occuperont une partie des locaux du SIP d'Orléans Ouest.

Les organisations syndicales se sont abstenues lors du vote.

Une fois encore, les réorganisations prévues à la DRFIP sont porteuses d'interrogations multiples sur les méthodes et l'environnement de travail de chacun.

CLIC'ESI

Une présentation a été faite aux organisations syndicales de la solution de

traitement industriel du courrier dénommé « CLIC'ESI »

Cette solution permet d'envoyer des impressions à un atelier d'édition.

Ne sont concernés par la solution « CLIC'ESI » que les courriers qui respectent les critères suivants :

- Courrier dispensé de signature manuscrite ;
- Courrier respectant un certain gabarit permettant le traitement de masse ;
- Courrier ne comportant qu'un seul destinataire ;
- Courrier envoyé en « envoi simple ».

Les premiers services concernés par cette solution seront les SIP et SIE.

Une note sera prochainement diffusée à chaque agent.

Pour aller plus loin rdv sur Ulysse/ Pilotage et moyen / Informatique/ le portail de l'informatique / lettre de l'actualité informatique/lettre de l'actualité informatique n° 30 du 02/07/2015.

Délai de transmission des arrêts de travail

Une note de la Direction en date du 11 septembre 15 a rappelé les conséquences du non-respect du délai de 48H pour l'envoi des arrêts de travail.

Le circuit de transmission de ce document a été rappelé.

Depuis le 1^{er} septembre Stéphanie MOUNIER est nommée permanente en région Centre pour la CFTC. Disponible et à votre écoute vous pouvez la contacter au 06 67 92 48 40

**Courriel : stephanie.mounier@dgfip.finances.gouv.fr
Ou stephanie.mounier@gmail.com**

Vos représentants en CTL : Joseph SURAND–CFP Gien / Sylvie SAMAT-P1 Coligny